



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026

L'an 2026, le 23 avril, à 19h00, le conseil municipal de la commune de Farébersviller, dûment convoqué le 15 avril 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Farébersviller, sous la présidence du maire, Madame Marie ADAMY. Monsieur AIT TAMA ALI Abdelhakim est désigné secrétaire de séance.

Conseillers en fonction : 29

Présents : 24

ADAMY Marie, AIT TAMA ALI Abdelhakim, ANANICZ Brice, AOUKACHI Abdellah, BECKENDORF Cindy, DAGTEKIN Musa, DARKAOUI Kamel, EL GAMOUN Houria, FRANGIAMORE Françoise, GULDAL Serafettin, HARRATH Malika, KALFOUS Clémence, KHOUMRI Louisa, LAUER Bernard, PIESTA Sylvia, PODBOROCZYNSKI Julien, RAHAOUI Mohamed, RUSSELLO Marie, SAADI Lamine, SATILMIS Muhterem, SAVALLI Vito Carlo, TUFEKCI ERKILIC Yasemin, TÜZÜN Gülhan, WEBER Sébastien

Absents excusés : 5

DILEK Mujde donne procuration à PIESTA Sylvia

FARIS Aicha donne procuration à RAHAOUI Mohamed

ESTRADA Jonathan donne procuration à ANANICZ Brice

KOUIDRI ZOURGUI Nourdine donne procuration à DARKAOUI Kamel

ARANDA Aurélie donne procuration à EL GAMOUN Houria

Absents non excusés : 0

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Délibération n°51 Désignation dans les organismes extérieurs

Rapporteur Madame le Maire

A la suite du renouvellement général des conseils municipaux, il appartient aux assemblées municipales de procéder à l'élection ou à la désignation de leurs représentants au sein des assemblées délibérantes des syndicats auxquels ils adhèrent, mais également des organismes extérieurs dont ils sont membres.

Sauf circonstances particulières s'y opposant, l'élection des délégués est soumise aux mêmes règles que celles des élections au conseil municipal. Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder aux nominations des délégués au scrutin secret (article L5211-7 du CGCT).

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal :

DECIDE de remplacer le vote à scrutin secret par un vote à main levée pour les délibérations concernant les nominations suivantes

Vote : 29 Pour - Décision à l'unanimité

Désignation :

- Action culturelle du bassin houiller lorrain ACBHL - 2 membres
 - Madame DILEK Mujde
 - Madame HARRATH Malika

Vote : 29 Pour - Décision à l'unanimité

- Syndicat d'électricité du l'Est Mosellan SELEM - 2 membres + 1 suppléant
 - Monsieur SATILMIS Muhterem
 - Madame PIESTA Sylvia
 - Suppléant Monsieur WEBER Sébastien

Vote : 29 Pour - Décision à l'unanimité

- Mission locale du bassin houiller - Le maire + 1 membre
 - Madame le Maire

- Madame KHOUMRI Louisa

Vote : 29 Pour - Décision à l'unanimité

- CALEOL Vivest - 1 membre
 - Madame TÜZÜN Gülhan

Vote : 29 Pour - Décision à l'unanimité

- Commission de consultation pour l'attribution des logements sociaux LOGIEST 1 titulaire + 1 suppléant
 - Madame TÜZÜN Gülhan
 - Suppléant Madame DILEK Mujde

Vote : 29 Pour - Décision à l'unanimité

- Conseil d'administration du collège Holderith Le maire + 2 membres
 - Madame le Maire
 - Monsieur SAADI Lamine
 - Madame FARIS Aicha

Vote : 29 Pour - Décision à l'unanimité

- Commission interco de soutien aux activités culturelles sportives du collège Holderith 6 membres
 - Madame HARRATH Malika
 - Madame TUFEKCI ERKILIC Yasemin
 - Madame TÜZÜN Gülhan
 - Madame FARIS Aicha
 - Monsieur KOUIDRI ZOURGUI Nourdine
 - Madame EL GAMOUN Houria

Vote : 29 Pour - Décision à l'unanimité

- Moissons nouvelles Le maire + 2 membres
 - Madame le Maire
 - Monsieur SAADI Lamine
 - Madame KHOUMRI Louisa

Vote : 29 Pour - Décision à l'unanimité

- Délégués au conseil d'administration du centre social 2 membres
 - Monsieur SAADI Lamine
 - Madame HARRATH Malika

Vote : 29 Pour - Décision à l'unanimité

- Délégués au comité de suivi du centre social 2 membres
 - Monsieur SAADI Lamine
 - Madame HARRATH Malika

Vote : 29 Pour - Décision à l'unanimité

**Le Maire
Marie ADAMY**

